



## PLUI - DEMANDES DE PARTICULIERS PROCEDURE A SUIVRE

Pour demander une modification de statut d'un terrain :

### 1) Le propriétaire est invité à écrire une lettre, en double exemplaire :

- Un exemplaire adressé à la commune où se situe(nt) le(s) terrain(s)
- Un exemplaire adressé à l'intercommunalité où se situe(nt) le(s) terrain(s)



Adresses des communes de l'intercommunalité :

#### Mairie de Blain

Service urbanisme  
2 rue Charles de Gaulle  
CS 90 001  
44130 BLAIN

#### Mairie de Bouvron

Service urbanisme  
12 rue Louis Guihot  
44130 BOUVRON

#### Mairie de La Chevallerais

Service urbanisme  
14 place de l'Église  
44810 LA CHEVALLERAI

#### Mairie du Gâvre

Service urbanisme  
20 Grande rue  
44 130 LE GÂVRE

Adresse de l'intercommunalité du Pays de Blain :

#### Pays de Blain Communauté

Pôle Aménagement du Territoire  
1 avenue de la Gare  
BP 29  
44130 BLAIN



## PLUI - DEMANDES DE PARTICULIERS PROCEDURE A SUIVRE

### 2) Le contenu de la lettre.

Il est important d'indiquer :

#### **Les informations concernant le demandeur**

- Date d'écriture de la lettre
- Coordonnées de la personne : Nom, Prénom, n° de téléphone, adresse postale pour les envois de courriers, adresse-mail si possible, ...

#### **Les informations concernant la demande**

- La commune où se trouvent les terrains
- La référence cadastrale des terrains
- Le motif de la demande, l'objet de la demande
- Si possible, des éléments de justification qui pourraient appuyer cette demande :
  - o Plan cadastré des terrains, avec schéma explicatif si besoin
  - o Brève explication du projet envisagé sur ces terrains
  - o Le cas échéant, les précédentes requêtes effectuées auprès de la mairie ou de l'intercommunalité portant sur ces mêmes terrains.
- Autres documents qui peuvent être ajoutés par le propriétaire si celui-ci y voit un intérêt :
  - o Documents administratifs, études (certificat d'urbanisme, études menées sur les terrains, ...)
  - o Photographies (ex : insertion du terrain dans la zone urbaine/non urbaine, éléments de viabilisation déjà présents, éléments bâtis sur le terrain, ...)